



Échelle = 1 : 6 500



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Zones prioritaires d'aménagement
- Zone d'aménagement en réserve
- Terrains construits dans le P.U. (2008)
- Affectation agricole active
- Îlots déstructurés en zone agricole
- Église
- École primaire

- Cour à ferraille et cimetière automobile
- Antenne de télécommunication
- Station d'épuration des eaux usées
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole
- Limites du périmètre urbain
- Rues desservies par l'aqueduc
- Rues desservies par l'aqueduc et l'égout

- Hôtel de ville
- Bureau de poste

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec
Note : Orthophoto aérienne 2016

Plan no. *Périmètre urbain*
2.40 *Sainte-Ursule*